



suite d'un accident du travail....

Par **franck0169**, le **28/02/2024** à **09:31**

Bonjour,

le 27 juillet dernier sur mon trajet domicile-travail en vélo, je me suis fait accrocher par une voiture, accident déclaré donc en AT.

Les premiers résultats d'examen n'ayant rien montrés de grave (pas de fracture), nous avons décidés avec l'automobiliste un arrangement à l'amiable, celui ci ayant réglé intégralement les réparations du vélo.

Cependant 7 mois après, des douleurs ainsi qu'une gêne sont toujours présents. les derniers examens montrent qu'il y a eu une luxation traumatique, et mon médecin me dit qu'il y aura surement toujours des séquelles...

Est-ce que dans ce cas je pourrai prétendre à une indemnité quelconque?

Merci.

Par **Visiteur**, le **28/02/2024** à **09:45**

BONJOUR

Sans constat d'accident, il sera difficile de compter sur l'assurance, du conducteur, mais on sait qu'un cycliste n'est pas soumis à l'obligation d'assurance pour la circulation à vélo.

En cas de collision, il est considéré au même titre qu'un piéton et je vous invite à voir avec votre assureur si possibilité de prise en charge par l'assurance de responsabilité civile vie privée incluse dans votre contrat multirisque habitation.

Par ailleurs, cette couverture est souvent associée à une garantie de défense recours